

Règlement du PRIX FIR des Émetteurs – Analystes et gérants ISR

Préambule : Le Forum pour l'Investissement responsable (french SIF) ayant pour objet de promouvoir l'investissement socialement responsable, souhaite mettre en avant les meilleures initiatives des entreprises françaises en matière de RSE ou de Gouvernance permettant une amélioration de leurs impacts environnementaux ou sociaux dans le sens d'un développement durable. La transition vers un modèle économique soutenable étant à accomplir, le FIR a fait le choix de récompenser non pas "la meilleure entreprise" mais la meilleure innovation constatée au cours de l'année écoulée. Il s'agit ainsi de mettre en valeur les démarches qui imitées par d'autres entreprises permettraient un progrès significatif vers ce modèle économique à réinventer.

Article 1 : Objet du Prix

Le FIR souhaite récompenser une démarche innovante et exemplaire qui permet d'envisager dans la durée une amélioration des performances environnementales et / ou sociales de l'entreprise. Cette initiative peut porter tant sur la démarche de RSE que sur le renforcement d'une gouvernance favorisant la prise en compte des enjeux environnementaux et sociaux. La démarche RSE est entendue dans son sens le plus large et stratégique i.e. intégrant non seulement le périmètre de production mais aussi la gestion de la chaîne fournisseur ou encore l'amélioration de l'offre de produits et services. Peut également être récompensée une innovation comptable et financière de ces émetteurs permettant aux investisseurs de faciliter leur décision d'investissement responsable.

Le Prix peut être remis à un émetteur d'une des catégories suivantes en France :

- grandes entreprises cotées (SBF 120)
- petites et moyennes entreprises cotées (hors SBF 120)
- émetteurs obligataires non cotés

Article 2 : Vote et comité de sélection

Pour récompenser cette initiative exemplaire, le FIR s'appuie sur le travail des analystes et gérants ISR européens en charge de l'évaluation des performances extra-financières des entreprises. Par leurs recherches et leurs contacts directs avec le management des entreprises, ceux-ci sont les mieux placés pour identifier, mettre en perspective et apprécier la pertinence des innovations.

Le Prix du FIR est celui des analystes et gérants ISR européens. Analystes et gérants peuvent exprimer leurs choix en français et en anglais. Ils sont sollicités aux deux étapes clés permettant l'attribution du Prix :

- Première phase : ils sont directement interrogés pour proposer les meilleures initiatives dont ils ont pu avoir connaissance dans les 12 mois qui précèdent le vote.
- Deuxième phase : un comité de sélection constitué d'administrateurs du FIR, de son délégué général et pouvant être renforcé de personnalités qualifiées, retient ensuite les initiatives les plus citées et pertinentes par rapport à l'objet du Prix.
- Troisième phase : la sélection est soumise au vote des analystes et gérants ISR.

Le (ou les) initiative(s) ayant recueilli le plus de suffrage sera (ou seront) récompensée(s).

Le Prix ne fait pas l'objet de candidature de la part des émetteurs.

Article 3 : Confidentialité

Les votes individuels des analystes et gérants restent anonymes. Ces votes n'engagent nullement l'organisation à laquelle ils appartiennent. Cependant les bonnes pratiques recensées seront partagées au sein de la communauté des votants.

Article 4 : Dotation

Le Prix FIR des Émetteurs est un Prix purement honorifique et ne donne lieu à aucune dotation financière. Un trophée sera remis au lauréat lors de la cérémonie de remise des Prix.